

SEANCE DU 1 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt et un
- en exercice : 11 le 1^{er} Avril à 19h
- présents : 10 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 11 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 24/03/2021

Présents : Mmes Isabelle HOLLEVILLE, Marie-Françoise BACQ, Valérie NAVET, Sabine BIGOT, Messieurs Vincent DELCROIX, Olivier FORESTIER, Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Thierry MAGREY, Jean-Paul ROUSSEL.

Absent(s) excusés : Elie CAILLET pouvoir donné à Laurent GESBERT.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Sabine BIGOT

Objet : N° d'ordre de séance : 4. Présentation et Vote du Budget Primitif pour l'année 2021. Délibération N° 2021-012

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif de la commune pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après examen du budget primitif et après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- Adopte le Budget primitif 2021 de la commune comme suit :

Section Investissement : **247 292.02 €** en Recettes et **247 292.02 €** en Dépenses
Section Fonctionnement : **365 263.32 €** en Recettes et **285 263.32 €** en Dépenses
Soit un suréquilibre en recettes de **80 000.00 €** pour la section de fonctionnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré les jours, mois et an sus dits.

**Le Maire,
Laurent GESBERT**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise en sous-préfecture le 07/04/2021

